



Moteur défailant apres transactions

Par **Allessa**, le **25/05/2010** à **21:45**

Bonjour,

J'ai acheté un moteur de voiture sans permis via un site de vente de particuliers a particulier. Les personnes m'ont garanti oralement qu'il fonctionnait, mais qu'ils le vendaient car il n'etait pas compatible avec leur voiture.

Lors du montage du moteur sur ma voiture (transaction effectuée...) le moteur s'est avéré etre "serré".

suis je en droit de reclamer remboursement?

ai je quelques recours?

merci.